

Règlements

Visitez le site internet www.pourvoiries-cotenord.com et inscrivez-vous au concours avant le 15 juin 2019 et courez la chance de gagner un rabais de **1 000\$ (CDN)** applicable sur votre facture d'un séjour dans une pourvoirie membre de l'Association des Pourvoiries Côte-Nord!

Logistique générale du concours

Pour participer au concours, il suffit de compléter le formulaire de participation se trouvant dans la section concours du site www.tourismecote-nord.com/concours/. Le concours débute le 15 mars 2019 et se termine le 15 juin 2019 à 23h59 (HAE). Seuls les formulaires de participation admissibles reçus pendant la durée du concours sont inscrits. Aucun achat n'est nécessaire pour s'inscrire.

Admissibilité :

Une seule participation par courriel par personne est acceptée pendant la durée du concours. Le concours est réservé aux personnes qui ont atteint l'âge de la majorité (18 ans) au moment de l'inscription. Les employés et les représentants de l'administrateur du concours (y compris ceux de ses pourvoiries partenaires et son agence de publicité et communication impliquée), de même que les membres de leurs familles immédiates et les personnes habitant sous le même toit, ne peuvent participer au concours.

Tirage :

Le 16 juin 16h (HAE), un tirage électronique sera effectué par l'organisateur du concours pour choisir le gagnant parmi tous les formulaires de participation admissibles reçus pendant la durée du concours. Le prix à gagner d'une **valeur de 1 000\$ (CDN)** est applicable dans l'une ou l'autre des pourvoiries membres de Pourvoiries Côte-Nord.

Description des prix :

Le gagnant pourra utiliser son prix dans l'une ou l'autre des pourvoiries suivantes :

Pourvoirie La Corneille	Pourvoirie Lac Geneviève d'Anticosti
Pourvoirie des Grands Ducs	Relais Gabriel
Pourvoirie Essipit – Club Clair	Pourvoirie Chez Pelchat
Pourvoirie Essipit – Pourvoirie des Lacs à Jimmy	Pourvoirie du lac Dionne
Pourvoirie Essipit – Domaine du Lac Bernier	Pourvoirie des Bouleaux Blancs
Pourvoirie Essipit – Domaine du Lac des Coeurs	Pourvoirie du Lac Cyprès
Pourvoirie Essipit – Domaine sportif du Lac Loup	Panomaguy S.E.N.C.
Pourvoirie Club Kergus	Domaine Banc Blanc
Club du lac des Baies	Air Aventure Côte-Nord

Domaine du Canyon	Pourvoirie Moisie Nipissis
Pourvoirie le Chenail du Nord	Club Lac Victor
Pourvoirie La Rocheuse	Safari Anticosti
Pourvoirie du Lac Allard et Rivière Mingan	Pourvoirie de la Haute Saint-Jean
Société en commandite du Lac Musquaro	

Conditions et restrictions du prix :

Les restrictions quant au nombre de personnes pouvant bénéficier du séjour seront déterminées par la capacité d'accueil des chalets d'hébergement ainsi que (tout comme dans le cas de la durée du séjour) par les tarifs en vigueur dans les pourvoiries participantes en fonction de la valeur de (1 000\$ CDN). Conditionnellement aux disponibilités des pourvoiries participantes, le gagnant pourra donc se prévaloir d'un séjour de la durée de son choix et être accompagné du nombre de personnes désirées, mais devra déboursier la différence de la facture totale du séjour s'il y a lieu.

Le gagnant devra effectuer lui-même sa réservation dans la pourvoirie de son choix. Ce dernier ne bénéficiera d'aucune priorité au niveau de la réservation et devra donc composer avec les places disponibles au moment de la réservation. Le prix est **valide jusqu'au 31 décembre 2020**. D'autres restrictions de réservation peuvent également être imposées par les pourvoiries participantes.

La valeur du prix (1 000\$ CDN) est non monnayable et non transférable. Les permis de pêche et la nourriture ne sont pas inclus dans le prix.

L'administrateur du concours ne fait ou n'avance absolument aucune déclaration ou garantie à l'égard du prix et il se dégage de toutes responsabilités découlant du prix. Le prix doit être accepté tel qu'attribué. Aucune substitution n'est permise. Le prix n'est pas cessible et ne peut être échangé contre de l'argent.

Sélection du gagnant et notification :

Le participant choisi qui ne peut être joint au téléphone, ou qui ne répond pas dans les quinze (15) jours de la première tentative par l'administrateur du concours de le joindre au moyen d'un message téléphonique ou électronique laissé à son attention, peut être éliminé, à l'entière discrétion de l'administrateur du concours. Dans cette dernière éventualité, l'administrateur du concours se réserve le droit de tirer au sort le nom d'un autre participant, qu'il tentera de joindre et qui pourra être éliminé de la même manière. Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de l'administrateur du concours.

Avant de recevoir le prix, il se peut que le gagnant doive également signer un formulaire de déclaration et de décharge, dans lequel il déclare ce qui suit : il a lu le présent règlement du concours, il a compris et accepte de s'y conformer; il donne tous les consentements requis aux termes du présent règlement; il autorise l'administrateur du

concours à diffuser et à publier son nom, adresse, photographies, images et voix en rapport avec toutes promotions ou publicités, ou à des fins générales d'information ou de divertissement, sans rémunération au participant choisi; il accepte le prix en l'état; il dégage l'administrateur du concours de toutes responsabilités pouvant découler de sa participation au concours, ou encore de l'attribution ou de l'utilisation de son prix. La chance de gagner dépend du nombre de participations admissibles reçues.

Le gagnant :

Le nom du gagnant sera diffusé par voie de communiqué sur le site Internet de Pourvoiries Côte-Nord seulement une fois que ce dernier aura été contacté et aura accepté le prix.

Conditions générales :

Si, de l'avis de l'administrateur du concours, à sa discrétion exclusive, le concours ne peut se dérouler comme prévu, ou si l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne marche du concours sont touchées ou mise en péril, notamment en raison d'une défaillance du système informatique occasionnée par un virus, une intervention non autorisée, une fraude, une panne ou toute autre cause indépendante de sa volonté, l'administrateur du concours se réserve le droit d'annuler, d'arrêter, de modifier ou de suspendre le concours, avec le consentement de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, notamment d'annuler toute méthode de participation, et de choisir un gagnant à partir des bulletins de participation admissibles déjà reçus.

L'administrateur du concours se dégage de toutes responsabilités en cas de mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'une ligne téléphonique, d'un appareil électronique, d'un réseau ou d'un matériel ou logiciel informatique, ou en cas d'altération, de mauvais acheminement ou de perte d'une transmission sur Internet ou d'un message électronique, occasionné par un problème technique ou l'engorgement de l'Internet ou d'un site Internet, notamment en cas de dommage à l'ordinateur d'un participant ou d'un tiers occasionné par la participation au concours ou par un téléchargement à partir du site du concours.

L'administrateur du concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de déclarer inadmissible toutes personnes qui cherchent à fausser les inscriptions au concours ou le déroulement de celui-ci, qui contreviennent au présent règlement ou qui entravent le bon fonctionnement du concours d'une quelconque manière. L'administrateur du concours se réserve le droit de modifier le règlement du concours sans toutefois modifier de façon substantielle les modalités et conditions de celui-ci.

Sous réserve de toutes les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables, le présent règlement régit tous les aspects du concours et lie tous les participants. À l'intention des résidents du Québec seulement : a) un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché; b) un différend quant à l'attribution

d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le formulaire de participation envoyé en ligne est réputé avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé de l'adresse électronique présentée au moment de l'inscription. L'expression « titulaire de compte autorisé » s'entend de la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de service en ligne ou toute autre entité (entreprise, établissement d'enseignement, etc.) responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le domaine lié à l'adresse électronique présentée.

Politique de confidentialité :

En remplissant le formulaire de participation au concours, le participant consent à l'usage de cette information aux fins du concours. Il a expressément permis à l'administrateur du concours de lui communiquer des informations ou de lui transmettre des offres spéciales. En participant au concours, le participant reconnaît avoir lu et compris le présent règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le participant atteste que le règlement est compréhensif et raisonnablement disponible pour consultation.

Tourisme Côte-Nord | Duplessis et Tourisme Côte-Nord | Manicouagan

Tourisme Côte-Nord | Duplessis, 312 avenue Brochu, Sept-Îles (Québec) G4R 2W6 418 962-0808 sans frais 1 888 463-0808

Tourisme Côte-Nord | Manicouagan, 10, avenue Roméo-Vézina, Baie-Comeau (Québec) G4R 2W2 418 294-2876 sans frais 1 888 463-5319